ACADÉMIE
DES SCIENCES
INSTITUT DE FRANCE

MARCHE MS 26-05 **ATTRI1**

MARCHE DE GESTION DE BIENS IMMOBILIERS POUR L'ACADEMIE DES SCIENCES

ACTE D'ENGAGEMENT

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de l'acte d'engagement

Objet du marché public

Le présent marché a pour objet la désignation d'un administrateur de biens chargé de la gestion du patrimoine immobilier de l'Académie des sciences.
Il emporte mandat de gestion dans la stricte limite des pouvoirs définis par les pièces contractuelles.

La nature, l'étendue et les conditions d'exécution des prestations sont précisées au CCAP et au CCTP du présent marché.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☐ Le présent acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes;
☐ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
☐ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes;
☐ Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG-FCS) (non fourni) ;
☐ Le mémoire technique de l'attributaire, pour les seuls engagements qui ne contredisent pas les pièces précédentes ;

et conformément à leurs clauses :

Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société …… sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement	

B3 - Compte (s) à créditer

Joindre un relevé d'identité bancaire

Nom de l'établissement bancaire :

B4 - Durée

- **Durée du marché public**

Le présent marché prend effet à compter du 1er janvier 2027 pour une durée initiale de deux (2) ans, reconductible tacitement par périodes successives de douze (12) mois, dans la limite de deux (2) reconductions.

Toutefois, dès la notification du marché, le titulaire exécute la phase préparatoire de reprise prévue au CCTP afin d'être opérationnel au 1er janvier 2027.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas la reconduction du marché, la décision sera notifiée au titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours. La non-reconduction n'ouvre droit au profit du titulaire à aucune indemnité ni à aucun dédommagement.

- **Délais d'exécution**

L'ensemble des délais d'exécution et fréquences de rendus pour chacune des missions confiées est précisé dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

- **Délai de validité des candidatures et des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

C – Rémunération

Les taux de rémunération inscrits sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations demandées aux taux de rémunération suivants :

Prestations	**Taux en %** **(à compléter par le candidat)**
Au titre de la gestion locative, administrative, comptable et financière le titulaire est rémunéré sous la forme d'un taux de rémunération basé sur les loyers encaissés, hors refacturation de charges locatives, en euros hors taxes.	
Au titre de la gestion technique, le titulaire est rémunéré sous la forme d'un taux de rémunération basé sur le montant des travaux en euros hors taxes réalisés et facturés.	

<u>Avance</u> :

Aucune avance n'est prévue au titre du présent marché, sous réserve des dispositions impératives du code de la commande publique.

D - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

D1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D2 – Signature du marché public en cas de groupement :

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations contractuelles, conformément au règlement de la consultation.

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

E - Identification et signature de l'acheteur/Pouvoir Adjudicateur

L'Académie des sciences, personne morale de droit public à statut particulier, placée sous la protection du Président de la République, sis 23 quai de Conti 75006 Paris (SIRET 13002315300013).

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public
Messieurs les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, Etienne GHYS et Antoine TRILLER, ordonnateurs de l'Académie des sciences.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) : Julie OCHRYMCZUK, Responsable juridique : julie.ochrymczuk@academie-sciences.fr .

Désignation du comptable assignataire
L'Agent comptable de l'Institut de France et des Académies.

Visa du Comptable assignataire des paiements
À Paris, le

L'Agent Comptable

Signature du pouvoir adjudicateur :
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)
A Paris, le

Messieurs les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences :

Etienne GHYS **Antoine TRILLER**